

Sécheresse 2020 : Montmorency reconnue en état de catastrophe naturelle

La Préfecture du Val d'Oise vient de reconnaître, par un arrêté paru le 9 juillet, l'état de catastrophe naturelle pour la ville de Montmorency.



Cet état est reconnu sur la période du 1 avril 2020 au 30 septembre 2020, au titre des mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols.

Les victimes de dégâts ont jusqu'au **19 juillet 2021** pour déclarer leur sinistre à leur assurance, si cela n'est pas déjà fait.

Document(s)

[Arrêté du 22 juin 2021 paru le 09 juillet 2021](#)

Liens utiles

[Tout savoir sur les demandes de reconnaissance de l'état de catastrophe naturel...](#)